

Séance
ordinaire du
5 juin 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CINQUIÈME (5^e) JOUR DU
MOIS DE JUIN DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3,
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

**17.06.286 OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.06.287 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et 15 mai 2017 à 20 h 30 et des séances extraordinaires du 8 mai à 8 h et du 25 mai à 8h30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↪ Comptes réguliers : 213 394.21 \$

↪ Comptes préautorisés : 426 668.77 \$

ADMINISTRATION

5. Appui aux Producteurs laitiers du Bas-Saint-Laurent concernant l'exclusion de la gestion de l'offre du secteur laitier dans la renégociation de l'ALÉNA.
6. Appui de la Ville de Mont-Joli à la Ville de Pohénégamook.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7. Autorisation de versement de la subvention de fonctionnement à la Corporation « Les Murmures de la Ville » pour 2017.
8. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête.
9. Autorisation des modalités de la vente de terrain à Gestion Famille G. Ouellet inc.
10. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec Inc.
11. Autorisation de signature du contrat de vente pour le lot 6 114 765 du cadastre du Québec entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec Inc.

FINANCES

12. Adjudication d'un contrat à Innovision.
13. Dépôt des états financiers et du rapport périodique au 31 mai 2017.
14. Autorisation d'un paiement à la municipalité de Sainte-Flavie pour la compensation de l'annexion de l'Institut Maurice-Lamontagne.
15. Autorisation à la trésorière adjointe de représenter la Ville de Mont-Joli auprès du ministère du Revenu.
16. Radiation de certains comptes à recevoir.
17. Autorisation de versement d'une avance de fonds à monsieur Joël Harrisson.
18. Autorisation de versement de dons.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

19. Autorisation de formation pour les trésoriers et secrétaires-trésoriers.
20. Autorisation de formation au directeur général et greffier adjoint.
21. Attribution de permanence à madame Marie-Claude Delorme à titre d'inspectrice en bâtiment.

LOISIRS

22. Autorisation d'embauche de personnel à la piscine Gervais-Rioux.
23. Acceptation de modification de la tarification pour les camps de jour.
24. Reconnaissance de trois organismes dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs.
25. Autorisation d'embauche d'une monitrice spécialisée pour le camp de jour.
26. Autorisation de signature du protocole d'entente entre la Ville de Mont-Joli et les Petits Océanic

SÉCURITÉ PUBLIQUE

27. Autorisation d'inscription au symposium en formation incendie.

TRAVAUX PUBLICS

28. Autorisation d'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts par le service des travaux publics.

29. Adjudication d'un mandat de services professionnels pour une étude géotechnique dans le cadre de la réfection de l'avenue de la Gare.

URBANISME

30. Adoption du règlement 2017-1362 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

31. Dépôt du résultat d'un registre des demandes d'approbation référendaire concernant le règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

32. Adoption du règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

33. Adoption du règlement 2017-1364 modifiant le règlement de construction 2009-1213.

AFFAIRES NOUVELLES

34. Adjudication d'un mandat de services professionnels au service de génie de la MRC de La Mitis dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet – redressement des infrastructures routières locales.

35. Période de questions.

36. Clôture et levée de l'assemblée.

17.06.288

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 1ER ET 15 MAI 2017 À 20 H 30 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 8 MAI À 8 H ET DU 25 MAI À 8 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 1er et 15 mai 2017 à 20 h 30 et des séances extraordinaires du 8 mai à 8h et du 25 mai 2017 à 8 h 30;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 1er mai 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 15 mai 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 8 mai 2017 à 8 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du jeudi 25 mai 2017 à 8 h 30 en sa forme et teneur.

17.06.289 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 213 394.21\$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 426 668.17\$.

ADMINISTRATION

17.06.290 APPUI AUX PRODUCTEURS LAITIERS DU BAS-SAINT-LAURENT CONCERNANT L'EXCLUSION DE LA GESTION DE L'OFFRE DU SECTEUR LAITIER DANS LA RENÉGOCIATION DE L'ALÉNA

CONSIDÉRANT QUE le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mis en place;

CONSIDÉRANT QUE le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT QUE l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT QUE, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT QUE l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui seraient dommageables pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE tous les pays ont des politiques agricoles et des secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal appuie la demande des Producteurs laitiers de lait du Bas-Saint-Laurent et demande au gouvernement du Canada d'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

17.06.291 APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA VILLE DE POHÉNÉGAMOOK

Item retiré.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

17.06.292 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À LA CORPORATION « LES MURMURES DE LA VILLE » POUR 2017

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement de la subvention de fonctionnement de 32 000 \$ à la Corporation « Les Murmures de la Ville ».

17.06.293 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô FÊTE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête d'une somme de 10 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli. Ce montant est prévu au budget de la Ville.

17.06.294 AUTORISATION DES MODALITÉS DE LA VENTE DE TERRAIN À GESTION FAMILLE G. OUELLET INC.

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil autorise les modalités de la vente, par la Ville de Mont-Joli à Monsieur Gino Ouellet représentant Gestion Famille G. Ouellet inc. du lot 6 114 764 du cadastre du Québec selon les termes suivants :

- Vente d'un terrain d'une superficie de 18 792.25 pieds carrés;
- Coûts d'acquisition à quatre (4) dollars le pied carré pour un montant de 75 169\$ plus les taxes;
- Le coût d'acquisition sera payable sur une période de quatre ans, par quatre versements annuels égaux et consécutifs dont le premier versement annuel sera à la signature du contrat et les autres subséquentement à la même date de chaque année au montant de 18 792.25\$;
- Ce solde de prix de vente pourra être assumé par une compagnie qui se porterait acquéreur de l'immeuble. Le solde du prix de vente et les intérêts mentionnés au paragraphe suivant échus et non payés deviendront exigibles dans le cas d'une vente à tout autre acquéreur;
- Le solde du prix de vente portera intérêt au taux de cinq pour cent (5 %) l'an à compter de la date de signature du contrat de vente et les intérêts étant payables annuellement au même moment que les versements en capital;
- Le solde du prix de vente et les obligations aux termes de l'acte de vente et, plus particulièrement, l'obligation de construire seront garantis par une hypothèque et une clause résolutoire en faveur de la Ville de Mont-Joli ; étant entendu que la Ville de Mont-Joli cèdera son rang relativement à ses garanties en faveur du créancier hypothécaire à construction et/ou à terme,

s'il y a lieu. Une main levée de la clause résolutoire relative à l'obligation de construire sera accordée par la Ville de Mont-Joli suite à la construction du bâtiment pour la préparation et la vente de produits d'érable et du terroir et de l'agrandissement du bâtiment pour l'installation d'une salle à manger pouvant contenir 100 personnes;

- L'acte de vente sera consenti avec la garantie légale du vendeur;
- Les permis et autorisations nécessaires à la construction du bâtiment devront être émis par les autorités compétentes et en conformité avec le règlement de zonage de la Ville de Mont-Joli. Le plan d'implantation et d'intégration architecturale de la Ville de Mont-Joli devra permettre l'aménagement extérieur de la bâtisse ainsi que l'aménagement du terrain suivant les normes exigées;
- La clause de servitudes de restriction d'usage enregistrée sous le numéro 16 075 207 fait partie intégrante du contrat.

Cette résolution abolit et remplace la résolution 16.10.431.

17.06.295 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9212-6010 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT l'importance de ce projet pour la Ville de Mont-Joli et la région de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettra de combler un service d'hébergement manquant, entre autres, pour la clientèle d'affaires, les touristes de passage à Mont-Joli et les visiteurs présents en grand nombre lors des compétitions sportives hivernales et estivales ainsi que différents événements socioculturels et communautaires;

CONSIDÉRANT QUE la position géographique avantageuse pour l'emplacement de cet hôtel, l'achalandage croissant au carrefour giratoire ainsi que l'allongement de la piste de l'aéroport régional de Mont-Joli sont des conditions favorables à l'implantation d'un tel projet;

CONSIDÉRANT QU'une entente entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec Inc., représentée par monsieur Jean-Marie Lamontagne, est intervenue dans le cadre de ce projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la mairesse, madame Danielle Doyer ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer ce protocole d'entente pour et au nom de la Ville de Mont-Joli.

17.06.296 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE VENTE POUR LE LOT 6 114 765 DU CADASTRE DU QUÉBEC ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET 9212-6010 QUÉBEC INC.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la mairesse, madame Danielle Doyer ou le maire suppléant, le directeur général et greffier adjoint, monsieur Joël Harrisson ou la greffière, madame Kathleen Bossé, à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente entre la Ville de Mont-Joli et 9212-6010 Québec inc, représentée par monsieur Jean-Marie Lamontagne pour le lot 6 114 765 du cadastre du Québec d'une superficie de 51 594.19 pieds carrés au montant de 4\$ le pied carré pour un montant total de 206 376.76\$ plus les taxes selon les modalités du protocole d'entente signé entre les parties. L'acte de vente sera préparé par le notaire choisi par l'acheteur.

FINANCES

17.06.297 ADJUDICATION D'UN CONTRAT À INNOVISION

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité par le conseil municipal d'octroyer un contrat à la firme Innovision pour le service d'impartition et de tables d'accueil informatisées pour les élections municipales 2017, et ce, au coût de 5839.17 \$ plus les taxes.

17.06.298 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT PÉRIODIQUE AU 31 MAI 2017

Le directeur des finances et trésorier de la Ville de Mont-Joli, monsieur Steve Corneau, dépose le rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses au 21 mai 2017.

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte le dépôt du rapport périodique sur l'état des revenus et dépenses de la Ville de Mont-Joli au 31 mai 2017.

17.06.299 AUTORISATION D'UN PAIEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLAVIE POUR LA COMPENSATION DE L'ANNEXION DE L'INSTITUT MAURICE-LAMONTAGNE

CONSIDÉRANT le projet de Loi 268 adopté le 19 décembre 1986;

CONSIDÉRANT la compensation tenant lieu de taxes reçu du gouvernement fédéral pour l'Institut Maurice-Lamontagne en juin 2017 au montant de 178 061.78 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit rembourser 30 % de ladite compensation;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'un montant de 53 418.53 \$ à la municipalité de Ste-Flavie en compensation pour l'annexion du territoire de l'Institut Maurice-Lamontagne.

17.06.300 AUTORISATION À LA TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE REPRÉSENTER LA VILLE DE MONT-JOLI AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la trésorière adjointe, madame Isabelle Aspirot à représenter la Ville auprès du ministère du Revenu ce qui lui permettra de :

- Consulter les dossiers de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises;

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

La Ville de Mont-Joli accepte que le ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

17.06.301 RADIATION DE CERTAINS COMPTES À RECEVOIR

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut annuler, lorsque requis, certains comptes à recevoir autres que ceux des comptes de taxes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'annuler ces comptes et intérêts à recevoir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de radier les comptes et intérêts sur les factures suivantes :

D 3006 20	Compagnie de fer et métaux	778.15 \$
D 3007 25	Plomberie St-Pie X	129.48 \$

17.06.302 AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE AVANCE DE FONDS À MONSIEUR JOËL HARRISSON

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une avance de fonds de 500 \$ à monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint afin d'assister au congrès de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec les 7, 8 et 9 juin à Laval.

17.06.303 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
CS des Phares	Mérite scolaire Formation des adultes 15 juin	100\$
UPA	Sécurijour 23 septembre	100\$
La Baratte culturelle	Festival des arts du cirque 25 et 26 août	250\$
Club de Natation Les Espadons Porlier	Campagne de financement Partenaire argent	200\$

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

17.06.304 AUTORISATION DE FORMATION POUR LES TRÉSORIERES ET SECRÉTAIRES-TRÉSORIERES

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances et trésorier, à suivre la formation pour les trésoriers et les secrétaires-trésoriers donnée par le Directeur général des élections, le 22 août 2017 à Québec. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

17.06.305 AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER ADJOINT

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Joël Harrison, à suivre une formation précongrès qui se tiendra le mercredi 7 juin lors du congrès de l'ADGMQ, et ce, au montant de 75 \$.

17.06.306 ATTRIBUTION DE PERMANENCE À MADAME MARIE-CLAUDE DELORME À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT

CONSIDÉRANT QUE madame Delorme a obtenu le poste d'inspectrice en bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de madame Delorme est terminée et que son supérieur, monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme, recommande l'attribution de la permanence de madame Delorme compte tenu de ses compétences, de la qualité de son travail et de sa bonne collaboration;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accorder la permanence à madame Delorme au poste d'inspectrice en bâtiment.

LOISIRS

17.06.307 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Roxanne Dumais à la piscine Gervais-Rioux. Madame Dumais possède son brevet de croix de bronze et moniteur de la Croix Rouge. Les conditions de travail prévues à la convention collective s'appliqueront. Madame Dumais aura le statut de personne salariée en probation.

17.06.308 ACCEPTATION DE MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES CAMPS DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter la modification de la tarification pour les camps de jour recommandée par madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs. Cette modification sera inscrite au règlement concernant l'établissement de la tarification pour certains secteurs d'activités de la Ville.

17.06.309 RECONNAISSANCE DE TROIS ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIRS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la reconnaissance des associations suivantes : Le Club Richelieu, le Club Optimiste ainsi que le Club de

motoneige de La Mitis puisque ces organismes se sont conformés aux exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Mont-Joli.

17.06.310 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE MONITRICE SPÉCIALISÉE POUR LE CAMP DE JOUR

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Mélissa Michaud à titre de monitrice spécialisée pour le camp de jour, pour une durée de six semaines débutant le 3 juillet 2017 à raison de 35 heures par semaine au taux horaire de 11.25 \$.

17.06.311 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LES PETITS OCÉANIC

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente entre La Ville de Mont-Joli et Les Petits Océanic pour l'usage du Stade du Centenaire pour la période du 14 au 17 août 2017 pour un total de 25 heures au tarif de 105\$ de l'heure plus les taxes.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.06.312 RATIFICATION D'INSCRIPTION AU SYMPOSIUM EN FORMATION INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie les inscriptions de pompiers du regroupement de Mont-Joli au Symposium Gaspésien en formation incendie qui s'est tenu les 3 et 4 juin derniers à Mont-Joli. Le paiement des frais d'inscription est en fonction du nombre de participants. Cette dépense est prévue au budget du service.

TRAVAUX PUBLICS

17.06.313 AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de matériel d'aqueduc et d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

Pour le matériel d'aqueduc :

- | | |
|------------------|----------------------------|
| • Réal Huot inc. | 5 533,35 \$ taxes incluses |
| • Wolseley | 5 895,88 \$ taxes incluses |
| • EMCO | 6 208,57 \$ taxes incluses |

Pour le matériel d'égouts :

- | | |
|------------------|-----------------------------|
| • Wolseley | 10 109.71 \$ taxes incluses |
| • Réal Huot inc. | 10 154.22 \$ taxes incluses |
| • EMCO | 10 930.42 \$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder à Réal Huot inc. un contrat de fourniture de matériel d'aqueduc pour un montant de 5 533.35 \$ taxes incluses et d'accorder à la firme Wolseley un contrat de fourniture de matériel d'égouts pour un montant de 10 109.71 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue

au budget du service des travaux publics.

17.06.314 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE L'AVENUE DE LA GARE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adjuger un mandat de services professionnels pour une étude géotechnique à la firme Englobe, et ce, pour un montant de 5 645.27 \$ taxes incluses dans le cadre de la réfection de l'avenue de la Gare.

URBANISME

17.06.315 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1362 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2017-1362 modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme.

17.06.316 DÉPÔT DU RÉSULTAT D'UN REGISTRE DES DEMANDES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2017-1363 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller et résolu à l'unanimité qu'à la suite de la tenue d'un registre référendaire sur le règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

Que le conseil accepte le dépôt, par la greffière, du résultat de la procédure d'enregistrement et déclare que le règlement 2017-1363 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Les demandes d'approbation référendaire devaient être parvenues au bureau de la greffière avant le 11 mai 2017 à 16 h 30, conformément aux dispositions incluses à l'avis public paru dans l'édition du mercredi 3 mai 2017 du Journal l'Avantage. Aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée.

17.06.317 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1363 MODIFIANT DIVERS ÉLÉMENTS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-1210

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2017-1363 modifiant divers éléments du règlement de zonage 2009-1210.

17.06.318 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-1364 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 2009-1213

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte le règlement 2017-1364 modifiant le règlement de construction 2009-1213.

AFFAIRES NOUVELLES

17.06.319 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MITIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – VOLET – REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

Il est proposé par le conseiller _____ appuyé par le conseiller _____ et résolu à l'unanimité que le conseil octroi un mandat de services professionnels au service de génie de la MRC de La Mitis, et ce, au montant de 39 290 \$ dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local – volet – redressement des infrastructures routières locales. Les sommes nécessaires seront puisées à

même le budget courant de la Ville de Mont-Joli.

17.06.320 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.06.321 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 54 , il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière